

Les enfants en situation de handicap et/ou de maladie chronique dans les établissements parisiens de la petite enfance

👉 Depuis 1991, le Service de protection maternelle et infantile (PMI) de Paris mène périodiquement des enquêtes sur l'accueil des enfants en situation de handicap dans les établissements d'accueil de jeunes enfants. Entre 1991 et 2012, six enquêtes ont été réalisées (1991, 1995, 1998, 2002, 2006 et 2012). La population d'étude de ces enquêtes était les enfants en situation de handicap accueillis dans les établissements participant à l'enquête.

👉 Depuis 2015, l'enquête est annuelle et réalisée par le biais d'un questionnaire en ligne, auprès des établissements. Ces enquêtes ont pour objectif de dénombrer les enfants accueillis et d'évaluer le service rendu aux enfants et à leurs familles par les modes d'accueils parisiens.

👉 L'enquête de 2018 était sur le modèle des enquêtes précédentes avec, cependant, une augmentation du nombre d'items afin de décrire quelques caractéristiques des enfants (type de pathologie, connaissance du handicap lors de l'admission, reconnaissance du handicap par la MDPH, durée hebdomadaire d'accueil et type de professionnels intervenant auprès des enfants). La discussion des résultats de 2018 avec les professionnels des EAPE et les professionnels de santé qui interviennent dans les EAPE de la DFPE (médecins, psychologues et psychomotriciens de PMI) ont conduit, à une évolution de la méthodologie de l'enquête 2019. En effet, la classification des pathologies des enfants a été modifiée pour identifier la part des enfants en situation de handicap et la part de ceux

porteurs de maladie chronique. Les critères d'inclusion ont été précisés, notamment par rapport aux situations pour lesquelles un diagnostic étiologique n'avait pas encore été établi. De plus, la méthodologie du recueil de données a été modifiée pour les EAPE de la DFPE. Il a été proposé de remplir le questionnaire lors d'une réunion pluri-professionnelle regroupant l'équipe de direction et les professionnels de santé intervenant dans l'établissement (médecins, psychomotriciens, psychologues).

👉 La classification utilisée pour répondre à l'enquête 2019 comprend 3 catégories :

- ▶ Enfant en situation de handicap qui regroupe : handicap mental, handicap auditif, handicap visuel, handicap moteur, troubles du spectre autistique (TSA), autres troubles du comportement nécessitant une orientation ou un suivi, pluri handicap (plusieurs déficiences physiques), polyhandicap (handicap entraînant une déficience physique et mentale), autre handicap (à préciser dans le questionnaire).
- ▶ Enfant atteint de maladie chronique qui regroupe : allergies alimentaires avec un PAI, asthme grave avec un traitement au long cours, diabète, épilepsie, autre maladie chronique (à préciser dans le questionnaire).
- ▶ Enfant ayant les 2 types de pathologies : handicap et maladie chronique.

👉 Les critères d'inclusion sont : tous les enfants en situation de handicap et/ou de maladie chronique nécessitant ou non une adaptation de leur accueil en raison de leur pathologie, inscrits en mars 2019 dans

un EAPE. Seules les problématiques de santé confirmées doivent être prises en compte, soit parce qu'un diagnostic a été posé, soit parce qu'une orientation a été faite pour des symptômes cliniques avérés et qu'un bilan ou une évaluation est en cours, même si le diagnostic étiologique n'a pas encore été posé avec certitude. Il appartient aux professionnels des établissements d'être vigilants pour situer la limite des situations qui relèvent de l'étude de celles qui n'en relèvent pas.

👉 Les données ont été saisies entre le 16 avril et le 5 juillet 2019 pour les établissements de la DFPE. Pour les établissements des autres gestionnaires, comme les années précédentes, les questionnaires ont été adressés aux établissements le 14 mai 2019. Après deux relances, le recueil des données a été clos le 17 juin 2019.

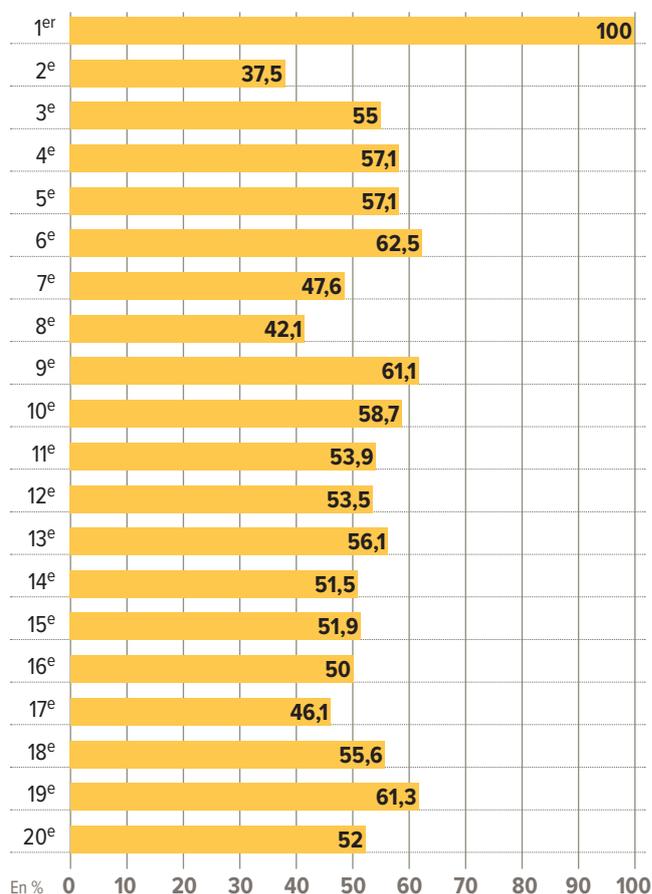
I. Participation des établissements

👉 En 2019, 551 établissements ont participé à l'enquête, soit un taux de participation de 56,5%. Ce taux de participation est nettement plus faible que celui de 2018 de 74,4%. Il se rapproche des taux de 2016 et de 2017 (respectivement 63% et 52% de questionnaires exploitables).

👉 La participation des établissements a varié selon les arrondissements de 37,5% à 61,5%, avec une exception dans le 1^{er} à 100%. (*graphique ci-contre*)

👉 L'enquête a porté sur 28 715 enfants inscrits en mars 2019 dans les établissements ayant répondu.

TAUX DE PARTICIPATION À L'ENQUÊTE 2019
PAR ARRONDISSEMENT



II. Caractéristiques des enfants en situation de handicap et/ou de maladie chronique

👉 L'utilisation de la nouvelle classification des pathologies a permis d'avoir des données plus précises sur les enfants en situation de handicap et/ou de maladie chronique.

👉 Pour l'analyse des données, deux groupes ont été constitués à partir des 3 catégories de la classification :

- ▶ Enfants avec un handicap regroupe les catégories « *enfant en situation de handicap* » et « *enfant en situation de handicap et de maladie chronique* »
- ▶ Enfants avec une maladie chronique regroupe les catégories « *enfant atteint de maladie chronique* » et « *enfant en situation de handicap et de maladie chronique* »

👉 Parmi les établissements ayant participé à l'enquête 48,1% (44,5% en 2018) ont accueilli des enfants avec un handicap et 72,1% des enfants avec une maladie chronique.

👉 Parmi les enfants accueillis dans les établissements ayant participé à l'enquête, 2,9% (2,4% en 2018) ont un handicap et 6,9% une maladie chronique.

Depuis 2015, début de ces enquêtes, la proportion d'enfants avec un handicap, est stable et de 2,4%. L'augmentation de cette proportion en 2019 est probablement due à un recueil plus exhaustif des enfants, liée à la modification de la classification des pathologies, à la précision des critères d'inclusion et à l'augmentation des enfants avec un handicap accueillis dans les établissements d'accueil de la petite enfance.

👉 Parmi les enfants avec un handicap, 39,7% (31,6% en 2018) d'entre eux bénéficient d'une reconnaissance par la MDPH. Le handicap est connu lors de l'admission pour 50,4% d'entre eux. 16,3% (13,1% en 2018) bénéficient d'une dérogation d'âge et la durée d'accueil hebdomadaire est comprise entre 4 et 5 jours pour 64,6% d'entre eux.

👉 Parmi les enfants avec une maladie chronique, 12,7% d'entre eux bénéficient d'une reconnaissance par la MDPH. La maladie chronique est connue lors de l'admission pour 36,0% d'entre eux. 3,8% bénéficient d'une dérogation d'âge et la durée d'accueil hebdomadaire est comprise entre 4 et 5 jours pour 76,2% d'entre eux.

III. Les enfants en situation de handicap et / ou de maladie chronique, selon les caractéristiques des établissements et les arrondissements

a. Par type de structure

👉 Les jardins d'enfants accueillant des enfants de 2 à 4 ans (10,2%), les jardins maternels accueillant des enfants 2 à 3 ans (7,8%) et les jardins d'enfants pédagogiques accueillant des enfants de 3 à 6 ans (12,9%) sont, comme les années précédentes, les structures qui ont les proportions les plus importantes d'enfants avec un handicap. La forte augmentation de la proportion de ces enfants dans les JEP en 2018 (12,4% contre 9,8% en 2016 et 8,4% en 2017) s'est confirmée en 2019 (12,9%). (tableau ci-contre)

👉 Les 17 jardins d'enfants pédagogiques ont participé à l'enquête. Le handicap est connu à l'admission dans 67,6% (53,2% en 2018) des cas. Dans ces établissements, parmi les enfants avec un handicap, 41,9% (38,9% en 2018) bénéficient d'une reconnaissance par la MDPH et 97,1% sont accueillis entre 4 et 5 jours.

👉 La proportion d'enfants avec une maladie chronique est comprise entre 7 et 10% pour les établissements de type accueil collectif, jardin d'enfants, jardin d'enfants pédagogique, jardin maternel et crèche collective et familiale. L'absence d'obligation légale à avoir un professionnel de santé dans les micro-crèches et les crèches parentales explique les faibles proportions d'enfants en situation de handicap et/ou de maladie chronique accueillis dans ces structures.

b. Par type de gestionnaires

👉 3,8% (3,3% en 2018) d'enfants avec un handicap ont été accueillis dans les établissements associatifs. Les disparités entre type de gestionnaire sont liées aux caractéristiques des structures et à leurs projets d'établissement. Onze établissements associatifs accueillent entre 20 et 30% d'enfants en situation de handicap.

PART DES ENFANTS EN SITUATION DE HANDICAP ET/OU DE MALADIE CHRONIQUE SELON LE TYPE D'ÉTABLISSEMENTS

Type d'établissements	% d'enfants en situation de handicap	% d'enfants porteurs d'une maladie chronique
Accueil collectif	1,8%	7,9%
Halte-garderie	2,9%	2,9%
Jardin d'enfants	10,2%	10,2%
Jardin d'enfants pédagogique	12,9%	8,2%
Jardin maternel	7,8%	7%
Micro-crèche	0,1%	1,7%
Crèche parentale	0,9%	0,9%
Crèche collective et familiale	2,6%	7,5%
MOYENNE	2,9%	6,9%

👉 Dans les établissements associatifs, parmi les enfants avec un handicap, 65% (36,5% en 2018) bénéficient d'une reconnaissance par la MDPH, le handicap est connu à l'admission pour 75,4% (58,0% en 2018) d'entre eux et 97,1% sont accueillis entre 4 et 5 jours.

👉 La différence importante entre les chiffres de 2018 et de 2019 peut être liée à la participation des établissements. Le nombre d'EAPE associatifs ayant participé à l'enquête de 2019 a diminué de 30% par rapport à 2018. Les établissements accueillant des enfants avec un handicap et ayant participé à l'enquête sont peut-être des établissements particulièrement mobilisés sur ce sujet et qui accueillent des enfants avec un handicap relativement sévère.

c. Par arrondissement

La proportion d'enfants avec un handicap accueillis dans les établissements est différente selon les arrondissements. Comme les années précédentes, elle est plus élevée dans les arrondissements situés aux portes d'un croissant sud-est/nord-est et supérieure à la moyenne parisienne, comprise entre 3,4% et 4,8%, dans les 4^e, 10^e, 12^e, 13^e, 14^e, 18^e et 20^e arrondissements.

Les disparités entre arrondissements sont liées aux pratiques des établissements sur les territoires, notamment à la présence d'établissements à projets spécifiques.

Pour l'accueil des enfants avec une maladie chronique, des différences sont aussi observées selon les arrondissements avec des proportions comprises entre 7 et 10,5% dans les 1^{er}, 5^e, 9^e, 11^e, 12^e, 13^e, 14^e, 15^e, 18^e et 19^e arrondissements. (graphique ci-contre)

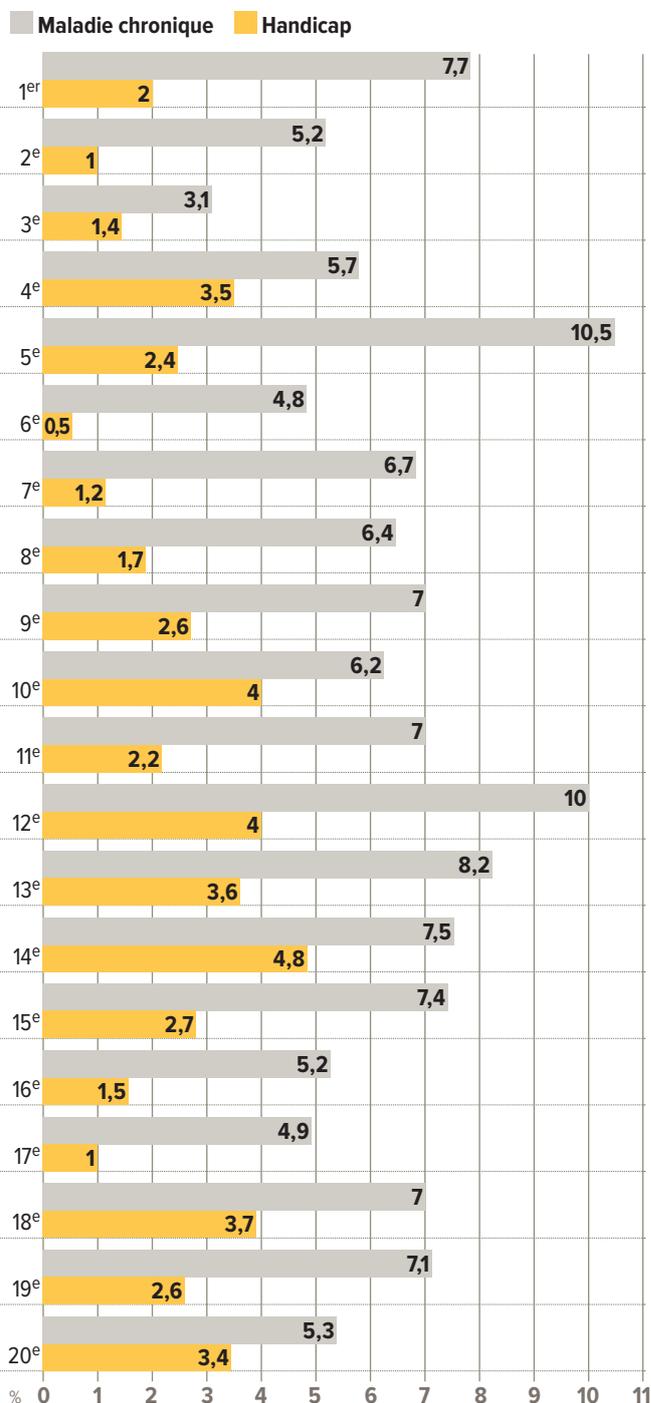
IV. Synthèse et perspectives

L'évolution de la méthodologie de l'enquête de 2019 a pour objectif d'améliorer la qualité des données en permettant d'identifier clairement la part des enfants avec un handicap et la part des enfants avec une maladie chronique. L'augmentation de la proportion d'enfants avec un handicap accueillis dans les EAPE parisiens par rapport aux années précédentes est probablement liée à cette évolution et à une augmentation du nombre d'enfants accueillis porteurs de handicap.

La loi du 11 février 2005 pour l'égalité des Droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées a notamment rappelé le droit des enfants en situation de handicap à être accueillis en structure et à l'école. Plus récemment, en 2018, le Conseil de l'enfance du HCFEA a publié un rapport intitulé « Accueillir et scolariser les enfants en situation de handicap, de la naissance à 6 ans, et accompagner leurs familles ». Un des 6 axes prioritaires de ce rapport était relatif à une augmentation du nombre d'enfants en situation de handicap accueillis dans les modes d'accueil individuels et collectifs. A ces textes nationaux s'ajoute la politique parisienne menée en faveur du handicap.

Dans ce cadre, il est nécessaire de poursuivre ces enquêtes annuelles qui permettent de suivre l'évolution et les caractéristiques de l'accueil des enfants en situation de handicap et/ou de maladie chronique dans les EAPE parisiens. Cependant, pour que les

PART DES ENFANTS EN SITUATION DE HANDICAP ET/OU DE MALADIE CHRONIQUE, ACCUEILLIS DANS LES EAPE, PAR ARRONDISSEMENT



chiffres restent représentatifs de la situation sur le terrain, **il est important que l'ensemble des EAPE parisiens se mobilise sur ce projet et participe à l'enquête 2020 afin que le taux de participation dépasse celui de 2018 de 74,4%.**